



VOS DÉMARCHES

Urbanisme

La totalité du bâti du village est dans le périmètre protégé de l'église, inscrite aux Monuments Historiques . Cela induit quelques contraintes, sur l'entretien de l'existant (couleurs des portes, volets, fenêtres, couleur et nature des enduits de ravalement, etc...), sur les modifications du bâti (agrandissement, construction d'annexes, clôtures...), et sur la construction neuve. Les informations à connaître pour une demande d'urbanisme (travaux, permis de construire) sont précisées ci-dessous.

Informations sur les règles à respecter au sein du périmètre protégé

CODES RAL DES COULEURS AUTORISÉES (portes, fenêtres, volets, portails...)

Beige	1013	1014	1015
Rouge lie de vin	3004	3005	
Bleu	5007	5009	
Violet coloré bleu	5014	5023	5024
Vert foncé	6000	6005	
Vert empire	6002		
Vert bruyère	6003	6006	
Violet coloré vert	6011	6021	
Tabac	7002	7006	7034
Violet clair	7035	7044	7047
Blanc cassé	9001	9002	



Recommandations générales de l'Architecte des Bâtiments de France
(/sites/montmachoux.fr/files/media/downloads/recommandations-generales.pdf)

PDF
2.97 Mo



Nuancier RAL autorisés (/sites/montmachoux.fr/files/media/downloads/codes-ral-des-couleurs-autorisees_0.docx)

DOCX
79.56 Ko

Déclaration Préalable de Travaux, Permis de Construire

Une **Déclaration Préalable** de travaux (Cerfa 13703*12) est nécessaire si les travaux modifient l'apparence extérieure du bâtiment : création ou remplacement d'une ouverture (porte, fenêtre, Velux...), changement de toiture, ravalement de façade, création ou remplacement d'une clôture (grille, portail, mur...).

Pour une extension (surélévation, pièce supplémentaire, véranda...), une Déclaration Préalable suffit si la surface supplémentaire est inférieure à 40 m² clos et couverts. Si l'agrandissement est supérieur à 20 m² et qu'il porte la surface totale du plancher du logement au delà de 150 m², un Permis de Construire et un architecte sont requis.

Pour une construction neuve indépendante de l'habitation (garage, carport, abri de jardin...), une Déclaration Préalable est requise tant que la surface au sol est inférieure à 20 m² et la hauteur inférieure à 12 m. Au delà, un Permis de Construire est nécessaire.

Dans le cas d'une piscine enterrée, une Déclaration Préalable est requise pour une surface supérieure à 10 m². Au delà de 100 m², un Permis de Construire est nécessaire.

Les dossiers de demande d'urbanisme, en deux exemplaires, sont à déposer en mairie. Ils sont vérifiés, enregistrés puis envoyés à la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM), et pour avis à l'Architecte des Bâtiments de France. Après analyse, la CCPM formalise la réponse sous forme d'un arrêté soumis à la signature du Maire. Les travaux peuvent commencer dès affichage de l'arrêté si il est positif.

La Mairie peut vous conseiller lors de cette démarche ; pour les travaux entraînant une modification de l'existant, nous recommandons d'envoyer pour avis un avant projet à l'Architecte des Bâtiments de France avant d'envoyer la DP.

Le délai maximum d'instruction est de deux mois pour une Déclaration Préalable, et de quatre mois pour un Permis de Construire.

Une **déclaration attestant de l'achèvement et de la conformité des travaux** (DAACT, Cerfa 13408-10) doit être transmise à la Mairie à la fin des travaux.

Le Plan local d'urbanisme

En résumé, le PLU divise la commune de Montmachoux en 7 zones :

Zones urbaines (sur lesquelles la commune a un droit de préemption) :

- **UA** : habitat ancien (bâtiments rez de chaussée+un étage+combles, emprise au sol 50% maximum). Quelques parcelles de la zone UA (en marron sur le plan) sont des terrains cultivés inconstructibles, afin de protéger les cônes de vue.
- **UB** : habitat récent (bâtiments rez de chaussée+combles, emprise au sol 30% à 50% maximum)
- **1AU** : zone à urbaniser (R+1+combles, emprise au sol 50% à 60% maximum).

Zones agricoles :

- **A** : zone agricole
- **AP** : zone agricole protégée (construction de bâtiments interdite)
- **AI** : zone agricole dédiée aux loisirs

Zone naturelle :

- **N** : zone d'espaces boisés classés (non défrichables)

La carte ci-dessous localise les 7 zones. Les cercles délimitent la servitude de protection d'un monument historique (églis

e et croix).



Plan de Zonage de la commune (/sites/montmachoux.fr/files/media/downloads/zones-du-plu.pdf)

PDF
3.07 Mo

DÉTAIL DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE



Rapport de présentation (/sites/montmachoux.fr/files/media/downloads/rapport-de-presentacion.pdf)

PDF
28.75 Mo



Page de garde du PLU (/sites/montmachoux.fr/files/media/downloads/page-de-garde-du-plu.pdf)

PDF
243.98 Ko



Inventaire Loi Paysage (/sites/montmachoux.fr/files/media/downloads/inventaire-loi-paysage.pdf)

PDF
3.32 Mo



Projet d'Aménagement et de Développement Durable (/sites/montmachoux.fr/files/media/downloads/padd.pdf)

PDF
998.44 Ko



Orientations d'Aménagement et de Programmation (/sites/montmachoux.fr/files/media/downloads/oap.pdf)

PDF
764.86 Ko

ANNEXES DU PLU



Plan d'ensemble N°1 (/sites/montmachoux.fr/files/media/downloads/plan-d-ensemble-n-1_0.pdf)

PDF
2.97 Mo



Plan du Bourg N° 2 (/sites/montmachoux.fr/files/media/downloads/plan-du-bourg-n-2_0.pdf)

PDF
1.17 Mo



Loi paysage Plan N°1 (/sites/montmachoux.fr/files/media/downloads/loi-paysage-plan-n-1_0.pdf)

PDF
190.36 Ko



Loi paysage Plan N°2 (/sites/montmachoux.fr/files/media/downloads/loi-paysage-plan-n-2_0.pdf)

PDF
57.46 Ko



Détail des règles d'urbanisme à respecter par zone (/sites/montmachoux.fr/files/media/downloads/reglement-ecrit_0.pdf)

PDF
823.74 Ko

DOSSIER SERVITUDES :



Plan des servitudes Monuments Historiques (/sites/montmachoux.fr/files/media/downloads/plan-des-servitudes.pdf)

PDF
474.3 Ko



Plan alignement RD 28 (/sites/montmachoux.fr/files/media/downloads/plan-alignement-rd-28.pdf)

PDF
10.78 Mo



Servitude Ligne Haute Tension (/sites/montmachoux.fr/files/media/downloads/servitude-ac1.pdf)

PDF
326.25 Ko



Servitude associée aux trois croix classées du cimetière (/sites/montmachoux.fr/files/media/downloads/servitude-i4.pdf)

PDF
302.32 Ko

ANNEXES :



Réseau assainissement (/sites/montmachoux.fr/files/media/downloads/reseau-assainissement.pdf)

PDF
15.4 Mo



Réseau eau potable (/sites/montmachoux.fr/files/media/downloads/a0_montmachoux_eau-p1.pdf)

PDF
516.5 Ko

LIENS UTILES



SERVICE PUBLIC - AUTORISATION D'URBANISME

(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N310>)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU

(<https://paysdemontereau77.fr/>)